

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES
UNIVERSITÉS DE L'OUEST DU 18 MARS 2020 À L'UNIVERSITÉ DE TLEMCEM ET
DU 19 MARS 2020 À L'UNIVERSITÉ ORAN 1**

Le Mercredi dix-huit mars deux mille vingt à neuf heure à l'Université de Tlemcen et le Jeudi 19 mars 2020 à neuf heure à l'Université Oran1, s'est tenue la réunion des chefs d'établissements universitaires de la Région Ouest sous la Présidence de Monsieur Abdelbaki Benziane, Président de la CRUO et Recteur de l'Université Oran1.

Cette réunion programmée initialement le Mercredi 18 mars 2020 à l'Université de Tlemcen a été scindée sur les deux journées eu égard à l'instruction du Ministère relative à la restriction du nombre de participants aux différentes rencontres pour raison de l'épidémie du Covid-19. La première réunion du 18 mars 2020 à l'Université de Tlemcen concernait spécialement les Recteurs d'universités ainsi que les directeurs des Centres Universitaires et Ecoles de la proximité et la seconde du 19 mars 2020 à l'Université Oran 1 concernait les directeurs des Centres Universitaires, Ecoles et Centres de recherche. Les quatre chefs d'établissements du Sud de la région ont participé à la première réunion par visioconférence.

Cette rencontre a été programmée spécialement pour discuter du contenu de la feuille de route de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique présentée lors de la réunion du Mardi 10 mars 2020, avec les trois Présidents de CRUs au siège du MESRS.

Etaient présents à la réunion du 18 mars 2020 à l'Université de Tlemcen :

- M. BENZIANE Abdelbaki, Président de la CRUO – Recteur de U-Oran1
- M. BOUCHERIT Kébir, Recteur U-Tlemcen
- M. GHOUALI Nouredine, Président du CNED
- M. ABDELILLAH Abdelkader, Recteur U-Oran2
- M. HAMMOU Bouziane Amine, Recteur USTO
- M. MEGHACHOU Mourad, Recteur de U-Sidi Bel Abbes
- M. BELHAKEM Mostefa, Recteur de U-Mostaganem
- M. MIMOUNI Abdenbi, Recteur de U-Tiaret
- M. CHOUKRI Ali, Recteur de U-Chlef
- M. NAOUM Mourad, Directeur CU-Maghnia
- M. DJELAILI Ahmed, Directeur CU Naâma
- M. ROUISSAT Boucherit, Directeur ESSA Tlemcen
- M. SAHEL Sid Ahmed, Directeur ESM Tlemcen
- M. BALASKA Smain, Secrétaire Permanent CRUO

- M. KAROUI Arezki, Bureau CRUO

Ont participé par visioconférence à la réunion du 18 mars 2020 à l'Université de Tlemcen :

- M. MAAMOURI Said, Recteur U-Bechar
- M. DJARFOUR Nouredine, Recteur U-Adrar
- Mme. YAHIAOUI Fatima, Directrice CU-Tindouf
- M. FERRADJ Tayeb, Directeur ENS Bechar

Etaient présents à la réunion du 19 mars 2020 à l'Université Oran1 :

- M. BENZIANE Abdelbaki, Président de la CRUO – Recteur de U-Oran1
- M. ZIADI Abdelkader, Directeur CU-Ain Témouchent
- M. BOUADI Abed, Directeur CU-Relizane
- M. DAHDOUH Abdelkader, Directeur CU-Tissemsilt
- M. MAHI Abdelhamid, Directeur CU-El Bayadh
- M. SIB Jamel Dine, Directeur ESGEE-Oran
- M. BENCHIKH Houari, Directeur ESE-Oran
- M. BOUDEROUA Kaddour, Directeur ESA-Mostaganem
- M. SENOUCI Mohamed, Directeur ENP-Oran
- M. SAIDI Djamel, Directeur ESSB-Oran
- M. BENSLIMANE Sidi Mohamed, Directeur ESI-Sidi Bel Abbes
- M. RAHIEL Djelloul, Directeur ENS-Oran
- M. MAZARI Abdelkader, Directeur ENS-Mostaganem
- M. EL MESTARI Djilali, Directeur CRASC
- M. AOUFFEN Nabil, Directeur ATRSS
- M. BALASKA Smain, Secrétaire Permanent CRUO
- M. LELLOU Abderrahmane, Bureau CRUO
- Mme. KAIL Fatiha, Bureau CRUO
- M. KAROUI Arezki, Bureau CRUO
- M. BERRACHED Amine, Bureau CRUO

Etaient absents (excusés) :

- M. BENTATA Samir, Recteur U-Mascara
- M. TEBBOUNE Fethallah, Recteur U-Saida

Ordre du jour :

1- Feuille de Route de Monsieur le Ministre :

- I. Axe Gouvernance**
- II. Axe Pédagogie**
- III. Axe Communication permanente**
- IV. Axe Coopération en direction des établissements universitaires du Sud**
- V. Axe Projet de circulaire 2020-2021**
- VI. Divers**

2- Circulaire d'Orientation 2020-2021 : Synthèse des propositions émises par les établissements de la CRUO.

3- Coopération internationale : Envoi n° 331 en date du 16 mars 2020 de la DCEIU du MESRS.

Après le message de bienvenue en direction des Chefs d'établissements, le Président de la CRUO a présenté le contexte et l'objet de cette rencontre ainsi que les points inscrits à l'ordre du jour faisant suite aux orientations de Monsieur le Ministre lors de la rencontre avec les trois présidents des CRUs au siège du MESRS. Il rappelle les orientations de Monsieur le Ministre appelant à un changement à pas mesurés mais déterminés dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Consolidé par un diaporama projeté par data-show aux participants présents et partagé avec les chefs d'établissements du Sud ayant suivi la réunion par visioconférence, le Président de la CRUO a organisé le déroulement des séances par un exposé des contenus des points de l'ordre du jour, en intercalant un débat général à l'issue de chaque point présenté.

► **Premier point inscrit à l'ordre du jour :**

L'exposé du point de l'ordre du jour relatif à la feuille de route de Monsieur le Ministre a porté sur les orientations du Secteur eu égard au contexte global du pays et ces exigences à travers les six (06) axes suivants :

1) **L'axe Gouvernance**, évoquant la nécessité d'optimisation de l'existant pour faire face à la massification, la mise en place d'un dispositif d'amélioration de la gouvernance, la mise en place d'un médiateur et la tendance à la co-présidence des CSU, CSCU et CSE tout en consacrant la primauté de l'acte pédagogique et scientifique dans la gouvernance.

2) **L'axe Pédagogie**, suggérant à investir l'acte pédagogique par une meilleure prise en charge de l'étudiant, une répartition statutaire des charges d'enseignement, la mise en place de cours en ligne, le master of engineering, le développement de la langue anglaise, la suggestion d'un dispositif de prise en charge des doublants et la réflexion sur un Tronc Commun en Technologie.

3) **L'axe Communication Permanente**, suggérant d'améliorer la communication, organiser plus de réunions avec la communauté universitaire, investir les réseaux sociaux et le site web, avec un accompagnement des établissements en difficulté, le suivi des doléances des étudiants via la plateforme dédiée et enfin l'élaboration de fiches techniques précisant les contenus et les métiers visés des formations assurées.

4) **L'axe Coopération en direction des établissements du Sud** par l'établissement d'un état des lieux précisant les besoins, la mise en place d'un dispositif de convention d'aide et de mutualisation des moyens tout en encourageant la mobilité des enseignants.

5) **L'axe Projet de circulaire 2020-2021**, relatant la tendance au maintien sans grands changements mais juste quelques correctifs techniques, la suppression de la moyenne minimale nationale sauf pour les sciences médicales et l'accroissement du nombre de vœux.

6) **Un axe Divers** dans lequel il a été évoqué la volonté de Monsieur le Ministre, pour la mise en place de Pôles d'Excellence, d'institution de Palmes académiques pour

récompenser l'effort, de la réorganisation des CRUs en Académies universitaires et d'audit des DOU.

► **Deuxième point inscrit à l'ordre du jour :**

L'exposé du second point de l'ordre du jour se résume en une synthèse des propositions de modifications de la circulaire émises par les établissements universitaires de la région Ouest, extraites du rapport établi le 25 Janvier 2020 et transmise au MESRS. Ces propositions sont groupées selon les volets suivants :

1) La dénomination des formations professionnalisantes (ISTA, COFFEE,..) sur la circulaire et la fiche de vœux par leurs codes et les dénominations des spécialités au lieu de la dénomination par domaine et filière de formation du fait que l'accès se fait systématiquement en spécialité.

2) La révision des circonscriptions géographiques de rattachement notamment celles de la formation de Docteur Vétérinaire à l'Université de Tiaret avec un rattachement régional ainsi que les formations de l'IMSI avec un rattachement régional ou, dans le cas échéant, l'intégrer dans le domaine ST de la formation LMD.

3) La révision des critères pédagogiques et dont principalement la suppression de la condition complémentaire de participation au classement de 10/20 sur la note de Physique pour l'accès au domaine « Sciences de la Matière » avec le souhait d'un meilleur rééquilibrage des effectifs des affectés en ST et SM. Par ailleurs, il est suggéré de procéder à la révision des critères par une tendance à la hausse des moyennes d'accès aux filières à grands effectifs afin de les réduire et, inversement, par une tendance à la baisse pour les formations à effectifs très réduits afin de permettre l'inscription d'effectifs plus importants.

4) Le calendrier des opérations avec la demande de respect des dates des différentes phases notamment avec la mise en œuvre du système SII Progres.

5) Enfin en divers, la formulation du vœu d'éviter la démultiplication du nombre de circulaire et le respect des quotas en offres de places pédagogiques afin d'éviter la surcharge ou l'évidage des formations.

► **Troisième point inscrit à l'ordre du jour :**

L'exposé du troisième et dernier point de l'ordre du jour relatif à la nouvelle stratégie de coopération internationale avec sa nouvelle vision, a consisté à exposer la démarche élaborée par la Direction de la Coopération et des Echanges Interuniversitaires du MESRS en référence à son envoi n° 331 en date du 16 mars 2020 portant principalement sur :

- a) Le contexte et les axes de coopération envisagés avec mention des thématiques stratégiques retenues.
- b) La démarche méthodologique avec le listing des grands organismes et pays partenaires ciblés par cette nouvelle vision.

L'échéance fixée au dimanche 22 mars 2020 aux chefs d'établissement, pour la soumission des propositions de projets structurants avec descriptif des livrables selon un canevas établi à cet effet.

Un large débat a été organisé autour de chaque point à l'issue de l'exposé lors des deux réunions. Les diverses remarques, observations et recommandations formulées, par les chefs d'établissement, regroupées selon les points de l'ordre du jour se résument comme suit :

1- Feuille de Route de Monsieur le Ministre :

I. Axe Gouvernance

- Pour ce qui est de la question de tenir compte de la réduction globale et durable des moyens financiers et faisant face à la massification en s'appuyant même sur les dimensions **mutualisation, optimisation et rationalisation**, les chefs d'établissements prennent acte de cette réalité et vont s'investir en conséquence. Toutefois, des préoccupations liées aux équipements scientifiques des nouvelles écoles supérieures sont soulevées.

- Les Chefs d'établissements ont apprécié la proposition de mise en place d'un médiateur qui pourra être l'interface entre les différentes composantes de la communauté universitaire et être à l'écoute des étudiants.

- Par ailleurs et à ce titre, le Directeur de l'Agence Thématique de Recherche en Sciences de la Santé (ATRSS) exprime sa préoccupation quant à l'accomplissement des nouvelles missions qui sont conférées à l'agence dont le nombre est passé de 9 à 15 avec un organigramme passant de 15 à 25 personnes tout en étant dans l'exiguïté infrastructurelle accompagnée d'une faiblesse de moyens financiers. A cet effet, il souhaite un accompagnement en matière d'infrastructures de l'Université Oran 1 dans le cadre de son redéploiement. Une proposition d'occuper les locaux du CERIST (antenne d'Oran) de façon provisoire est exprimée. Pour rappel, le projet de construction de l'ATRSS est gelé malgré l'existence d'une assiette foncière.

- Pour ce qui est du point concernant la mise en place de la Co-présidence des CSU, CSCU et CSE, les chefs d'établissements considèrent que cette mesure sera mise en oeuvre avec en parallèle une réhabilitation des missions des organes consultatifs et la révision des modalités d'élection des représentants avec une primauté à l'encouragement de l'acte pédagogique pour éviter aux instances de devenir des structures syndicales. Il est recommandé aussi de préciser le rôle de chacun pour éviter des conflits ou des chevauchement de compétences pouvant paralyser l'instance supérieure de l'établissement universitaire qui est le CSU, le CSCU ou le CSE.

- Le Recteur de l'Université de Tiaret évoque au titre de la rationalisation, mutualisation et optimisation des ressources, le problème du dédoublement des formations sur les deux annexes (Sougueur et Ksar Chelala) de l'université et suggère notamment de fermer les formations en dédoublement à Sougueur pour les remplacer par de nouvelles.

- Compte-tenu de la réduction des moyens financiers, les établissements universitaires doivent être autorisés à investir des montants importants dans l'entretien des locaux et en particulier pour les infrastructures vétustes.

II. Axe Pédagogie

- Pour ce qui relève du numérique : l'introduction progressive de l'université virtuelle ; l'investigation via les réseaux de communication, le suivi des doléances des étudiants et autres, il est suggéré de mettre en place les personnes ressources chargé du numérique. Par ailleurs, il faut noter que pour certains établissements la capacité de stockage est limitée et de ce fait nécessitent l'achat de nouveaux équipements.

- L'idée de mise en place de « Master en engineering » est une bonne initiative qu'il faut encourager, néanmoins il faut la mener en tenant compte des moyens humains et matériels et aussi et surtout en termes de contenu de la formation qui doit être confiée à des spécialistes en la matière.

- Pour le développement de la langue Anglaise, les chefs d'établissement ont suggéré de commencer par les soutenances de doctorat et aller progressivement vers les soutenances des PFE. Certains établissements (en particulier les centres universitaires) ont évoqué également le manque d'enseignants en langue anglaise pour mettre en place cette recommandation. Un travail de coopération avec les autres établissements doit être envisagé.

- Quant à la sensibilisation des doctorants au fait que l'université ne garantit pas systématiquement un emploi à l'université, les Chefs d'établissements ont proposé la révision du Statut du doctorant par la fonction publique pour qu'il puisse être recruté sur la base du diplôme d'une part et mettre en place le statut du chercheur Post-doctorant, d'autre part. Cette démarche permettra d'ouvrir plusieurs horizons en matière d'emploi aux futurs doctorants.

III. Axe Communication permanente

- La question des associations estudiantines qui n'arrêtent pas de s'ingérer dans le fonctionnement de la pédagogie et de la gestion administrative a été soulevée avec insistance par les établissements. Il est suggéré de réglementer cette relation par une charte et de revoir les critères d'éligibilité des représentants étudiants afin de mettre fin aux agissements négatifs de ces derniers. Monsieur Ghouali, en sa qualité de Président du Conseil National d'Ethique et Déontologie (CNED), invité à cette rencontre, a intervenu à ce sujet, en informant les participants qu'un travail est entrain de se faire dans ce sens par le Conseil National d'Ethique et de Déontologie.

- Les chefs des établissements du Sud ont soulevé la difficulté liée à la mauvaise connexion Internet et s'interroge par rapport la possibilité de changer de prestataire de service à cet effet.

- Pour le point relatif à l'établissement de fiches techniques avec la définition des métiers, les chefs d'établissement le trouvent très intéressant et

nécessaire, mais considèrent également que l'adéquation « formation-emploi » doit engager également la responsabilité des autres secteurs utilisateurs. En particulier la fonction publique qui doit définir la nomenclature des postes. L'exemple qui concerne la formation de « Psychométrie », de l'université de Tlemcen, avec une moyenne du bac minimale supérieure à celle de « Sciences sociales » et qui est classée différemment par la fonction publique, a été cité.

IV. Axe Coopération en direction des établissements universitaires du Sud

- Les participants aux deux réunions considèrent que la coopération en direction des établissements universitaires du Sud est indispensable et qu'elle est même déjà mise en œuvre dans beaucoup de situation. A ce titre, les fiches signalétiques des besoins établies par les établissements du Sud permettront de cibler les besoins.

- Il a été également suggéré d'encourager et d'autoriser les chercheurs permanents des centres de recherche à encadrer les mémoires de Master et Thèses de Doctorat, notamment dans les spécialités des sciences humaines et sociales en direction des établissements du Sud.

V. Axe Projet de circulaire 2020-2021

- Pour ce qui est de la restriction concernant l'ouverture de nouvelles offres de formation, les centres universitaires en particulier, ont attiré l'attention sur le fait que cette mesure freinera le développement de leur établissement.

- Par ailleurs les établissements, d'une manière générale, souhaiteraient ouvrir de nouvelles spécialités en licence pour répondre à des besoins du secteur utilisateur et de nouvelles spécialités en Master afin d'assurer la continuité pour des licences déjà habilitées. L'ESI-Sidi Bel Abbès a également exprimé le vœu d'ouvrir une nouvelle spécialité de second cycle des écoles supérieures.

A ce sujet, le président a recommandé aux établissements concernés de soumettre les dossiers à la CRUO pour étude en relation avec la DGEFS du MESRS. Toutefois, il faut absolument s'assurer de la disponibilité des moyens pour assurer ces formations car il est très difficile, voire impossible, d'obtenir les financements des besoins (matériels et humains) exprimés en ce sens. Il est bien entendu que cette disposition de restriction ne concerne pas la régularisation des filières et spécialités pour lesquelles il faut faire la demande au service concerné du MESRS.

- Pour ce qui est des dispositions visant la suppression de la moyenne minimale nationale de classement (à l'exception des sciences médicales) et de l'augmentation du nombre de choix possibles sur la fiche de vœux des bacheliers, les chefs d'établissement ont été plutôt réservé et recommandent de ne pas trop chambouler le fonctionnement existant car les futurs bacheliers ont été déjà préparés depuis ces dernières années à cette organisation. Ils proposent d'aller au maximum vers 6 vœux dont 1 réservé à une licence à recrutement local.

VI. Divers

En divers, les participants ont soulevé les points suivants :

- Pour la mise en place de pôle d'excellence, il a été proposé l'idée de la création d'un « Socio-Pôle à Oran ». Le Directeur du CRASC est chargé de la préparation du projet en collaboration avec les personnes ressources des différentes spécialités concernées et le soumettre à la CRUO.

- les difficultés de mettre en place, au niveau des établissements, de certaines recommandations de la feuille de route de Monsieur le Ministre pour cause de manque de structures organiques d'accompagnement. A cet effet, il est recommandé de travailler en commun afin de partager les bonnes pratiques développées au niveau de chaque établissement universitaire et de faire un bilan par rapport aux divers chantiers entamés (relation université-entreprise, projet d'établissement, auto-évaluation...).

2- Circulaire d'Orientation 2020-2021 : Synthèse des propositions émises par les établissements de la CRUO

Après lecture de la synthèse des propositions faites par les établissements, les participants ont approuvé les suggestions suivantes :

- la dénomination des formations des ISTA, COFFEE et autres formations professionnalisantes par leurs intitulés de spécialité.
- la suppression de la condition complémentaire de la note de 10/20 sur la note de Physique pour l'accès au domaine SM.
- La mise en place d'un test d'aptitude pour le STAPS et les ARTS.
- Il ne faut pas trop chambouler les conditions complémentaires pour les séries TM.

3- Coopération internationale : Envoi n° 331 en date du 16 mars 2020 de la DCEIU du MESRS

- En réponse à la question en rapport avec la possibilité d'introduire d'autres pays ou d'autres fondations dans le programme de coopération, le Président de la CRUO recommande, en raison des aspects diplomatiques et sécuritaires, de se limiter strictement à la liste des partenaires ciblés établie par la DCEIU du MESRS.

- Le problème des difficultés empêchant la mobilité des enseignants pour cause de visas a été évoquée dans ce cadre. Aussi, il a été émis la suggestion de demande d'un traitement particulier des dossiers pour les enseignants universitaires.

- Les établissements ont pris note de la demande et vont répondre dans les meilleurs délais.

4- Divers :

En complément des points inscrits à l'ordre du jour des deux réunions, d'autres points ont fait l'objet du débat organisé. En particulier :

- Une suggestion de procéder aux affectations en second cycle des écoles supérieures sur la base d'une orientation en spécialité au lieu de l'orientation vers l'école. La question est à étudier lors de la rencontre des directeurs d'écoles.

- Révision de la procédure et des critères d'inscription en M1 via la plateforme SII Progres.

- Le SII Progress révèle des insuffisances en matière de progression et d'adaptation au second cycle des écoles supérieures. A cet effet, il est demandé de donner la main aux établissements pour avoir la possibilité de réinscrire les étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} années et de faire sa réadaptation aux formations de second cycle des écoles supérieures.

- Les écoles ont évoqué l'anomalie de délivrance du diplôme définitif de Master sur l'imprimé du Master LMD de l'Université faisant référence au Décret n° 265 du 19-08-2008 relatif au régime LMD. Il est suggéré de régulariser cette situation par la mise en place d'un imprimé de diplôme définitif spécifique à ce type de formation.

- Eu égard à la correspondance de Mr le Ministre et celle de Mr le Secrétaire Général, un long débat a eu lieu autour des stages à l'étranger et les difficultés rencontrées dans l'exécution avec les contrôleurs financiers liées au contrôle à posteriori d'une part et à la délivrance de visa Schengen pour les pays européens, d'autre part. Le Président de la CRUO recommande d'œuvrer dans le sens que tous les stages à l'étranger attribués soient réalisés au courant de l'année budgétaire excepté pour les cas dûment justifiés par des raisons de contraintes liées à la nécessité de service (cas éventuels des responsables).

Fait à Oran, le 22 Mars 2020

Le Président de la CRUO

Pr. Abdelbaki BENZIANE